ACADÉMIE DE GUYANE
Liberté Égalité Fraternité

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

CYCLE 3 — CM1 · CM2

Circonscription de Cayenne 3 — Année scolaire 2026-2027

Mode d'emploi. L'enseignant(e) renseigne la présente grille à partir de son emploi du temps, coche « Oui » ou « Non » pour chaque item et justifie tout écart dans la colonne « Observations ». La grille, datée et signée, est jointe à l'emploi du temps transmis à la directrice (vérification du pilote pédagogique et signature), puis à la circonscription. Pour chaque discipline, il convient de se référer au programme applicable au niveau enseigné en 2026-2027 (application échelonnée des programmes).

Cycle	Niveau(x)	Enseignant(e)	École
3	☐ CM1 ☐ CM2		
Effectif :		Classe multi-niveaux : ☐ oui ☐ non	Date :

A. MENTIONS OBLIGATOIRES			
Items	**Oui**	**Non**	**Observations / justification des écarts**
Le nom de l'école est mentionné	☐	☐	
Le nom de l'enseignant(e) est mentionné	☐	☐	
Le ou les niveaux de classe sont mentionnés	☐	☐	
L'année scolaire (2026-2027) et les horaires d'entrée et de sortie sont indiqués	☐	☐	
Un récapitulatif des volumes horaires hebdomadaires appliqués figure sur l'emploi du temps	☐	☐	
Les intitulés des disciplines sont conformes aux programmes applicables à chaque niveau	☐	☐	
Les trois signatures figurent au bas du document (enseignant(e), directeur/directrice, IEN)	☐	☐	
B. DOMAINES ET CONTENUS D'ENSEIGNEMENT			
Items	**Oui**	**Non**	**Observations / justification des écarts**
Français *— programme du BO n° 16 du 17 avril 2025 — CM1 depuis 2025, CM2 à la rentrée 2026*			
▪ Oral : pratique régulière, compréhension et expression	☐	☐	
▪ Lecture et compréhension de l'écrit : fluence, lecture à voix haute, compréhension explicite et implicite	☐	☐	
▪ Écriture : copie, dictée, production d'écrits variés	☐	☐	
▪ Étude de la langue : grammaire, orthographe, conjugaison	☐	☐	
▪ Vocabulaire	☐	☐	
▪ Culture littéraire : lecture d'œuvres intégrales et d'extraits	☐	☐	
Mathématiques *— programme du BO n° 16 du 17 avril 2025 — CM1 depuis 2025, CM2 à la rentrée 2026*			
▪ Calcul mental et automatismes : pratique quotidienne (repère : 15 min)	☐	☐	
▪ Nombres, calcul et résolution de problèmes (résolution de problèmes enseignée explicitement et régulièrement)	☐	☐	
▪ Grandeurs et mesures	☐	☐	
▪ Espace et géométrie	☐	☐	
▪ Organisation et gestion de données	☐	☐	

Sciences, histoire-géographie, langues vivantes et EPS *— CM1 : programmes 2026 ; CM2 : programmes de 2020 maintenus jusqu'en 2027*			
▪ Sciences et technologie	☐	☐	
▪ Histoire et géographie	☐	☐	
▪ Langues vivantes (étrangères ou régionales)	☐	☐	
▪ Éducation physique et sportive, dont aisance aquatique ou savoir-nager le cas échéant	☐	☐	
Autres enseignements			
▪ Enseignements artistiques : arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts	☐	☐	
▪ Enseignement moral et civique : 1 h hebdomadaire, dont 0 h 30 de situations pratiques d'expression orale (programme 2024 en CM1 et en CM2)	☐	☐	

C. VOLUMES HORAIRES HEBDOMADAIRES (CM1 · CM2)

Domaines	Horaire officiel	Volume annuel	Repère effectif*	Horaire de mon EDT	Oui	Non
Français	8 h	288 h	7 h 20		☐	☐
Mathématiques	5 h	180 h	4 h 35		☐	☐
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	1 h 30	54 h	≈ 1 h 20		☐	☐
Éducation physique et sportive	3 h	108 h	2 h 45		☐	☐
Sciences et technologie	2 h	72 h	1 h 50		☐	☐
Enseignements artistiques	2 h	72 h	1 h 50		☐	☐
Histoire-géographie et EMC	2 h 30	90 h	≈ 2 h 15		☐	☐
dont EMC (dont 0 h 30 d'expression orale)	1 h	36 h	≈ 55 min		☐	☐
TOTAL	**24 h**	**864 h**	**22 h**		☐	☐
30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) — **obligatoire**	*30 min par jour, les jours sans séance d'EPS — en complément des 3 h d'EPS, ne s'impute pas sur les 24 h*				☐	☐

** Repère effectif : volume indicatif une fois les récréations déduites au prorata de chaque domaine (base : 15 min par demi-journée, soit environ 2 h hebdomadaires sur 8 demi-journées ; à ajuster selon l'organisation de la semaine). Les récréations sont imputées de manière équilibrée sur l'ensemble des domaines et ne s'ajoutent pas aux 24 h (art. 4 de l'arrêté du 9 novembre 2015). Seul le volume annuel est impératif (art. 3) ; la grille horaire du cycle 3 à l'école est inchangée pour 2026-2027.*

D. ORGANISATION ET RÉGULATION

Items	Oui	Non	Observations / justification des écarts
Le français et les mathématiques sont enseignés chaque jour	☐	☐	
Des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture sont prévues, y compris au sein des autres disciplines (12 h hebdomadaires)	☐	☐	
Les domaines sont répartis de manière équilibrée sur la semaine	☐	☐	
Alternance de plages courtes et de plages longues, adaptée à la nature des apprentissages	☐	☐	
Les récréations sont indiquées (15 min par demi-journée) et imputées de manière équilibrée sur l'ensemble des domaines	☐	☐	

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont mentionnées en dehors des 24 h (36 h annuelles, jours et horaires précisés)	☐	☐	
Les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) sont **obligatoirement** inscrites à l'emploi du temps, les jours sans séance d'EPS (créneaux identifiés, éventuellement fractionnés)	☐	☐	
Au moins trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) sont programmées (période ou dates indiquées)	☐	☐	
En classe multiniveaux, les volumes horaires et les contenus propres à chaque niveau sont identifiables	☐	☐	
Les décloisonnements, échanges de service et interventions extérieures (langues vivantes, natation, etc.) sont indiqués	☐	☐	

E. SPÉCIFICITÉS DE L'ACADÉMIE DE GUYANE

Items	Oui	Non	Observations / justification des écarts
Le cas échéant, les créneaux de l'intervenant(e) en langue maternelle (ILM) sont identifiés (langue, jours, durée) — repère académique : exposition quotidienne de 2 × 30 min	☐	☐	
Les séances ILM sont imputées à l'intérieur des 24 h (art. 5 de l'arrêté du 9 novembre 2015) et le domaine sur lequel elles s'imputent est précisé	☐	☐	
Le cas échéant, l'enseignement du créole guyanais (langue vivante régionale) est inscrit dans l'horaire de langues vivantes	☐	☐	
Les langues premières des élèves sont prises en compte dans les temps de langage (appui sur le plurilinguisme)	☐	☐	
L'organisation de la semaine (nombre de demi-journées) est conforme à l'arrêté d'organisation du temps scolaire applicable à l'école	☐	☐	

F. SYNTHÈSE DE L'AUTOÉVALUATION

☐ L'emploi du temps est conforme aux textes en vigueur

☐ L'emploi du temps nécessite des ajustements (préciser ci-dessous)

EDT à corriger et à renvoyer à la circonscription *(partie réservée à la circonscription) : ☐ oui ☐ non*

Ajustements envisagés / remarques :

L'enseignant(e)	Le directeur / La directrice	Visa de l'IEN de la circonscription
Date : Signature :	Date : Signature :	Date : Signature :

Références réglementaires

– Programmes de français et de mathématiques du cycle 3 — arrêté du 10 avril 2025, BO n° 16 du 17 avril 2025 (CM1 : rentrée 2025 ; CM2 : rentrée 2026).
– Programmes d'histoire-géographie et d'EPS (BO n° 22 du 28 mai 2026), de sciences et technologie (BO n° 24 du 11 juin 2026) et de langues vivantes (BO n° 12 du 19 mars 2026) : CM1 en 2026, CM2 en 2027.
– Code de l'éducation, art. D. 521-10 et suivants (organisation de la semaine scolaire : 24 h, 36 semaines).
– Arrêté du 9 novembre 2015 modifié fixant les horaires d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires (art. 3 : ajustement dans le respect du volume annuel ; art. 4 : imputation des récréations ; art. 5 : langue régionale).
– Programme d'enseignement moral et civique — BO n° 24 du 13 juin 2024. Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle — BO n° 6 du 6 février 2025.
– Note de service relative à la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne — BO n° 30 du 28 juillet 2022.
– Lettre de cadrage académique relative au dispositif des intervenants en langue maternelle (ILM), Académie de Guyane.